

être déposée entre les mains des membres de la Chambre des communes avant de commencer la discussion de l'adresse, le Sénat n'a-t-il pas été traité avec la même courtoisie ? Si cette correspondance est nécessaire dans la Chambre des communes pour discuter l'adresse avec intelligence, n'importe-t-il pas autant de la déposer devant le Sénat afin que, nous aussi, nous puissions savoir comment discuter un sujet d'une si grande importance ? Il est possible que le gouvernement considère le Sénat comme une assemblée négligeable, ou comme n'étant pas même partie intégrante du parlement. Le gouvernement a, peut-être, sur le Sénat la même opinion que le ministre des Travaux publics qui a déclaré dans un discours récent, à Montréal, que la Chambre des communes renferme des hommes très capables et doués de grands talents; mais qu'au grand nombre de sénateurs ne valent pas la corde qui pourrait les pendre. Ou bien, le gouvernement peut croire que les sénateurs sont placés dans la position indiquée par sir Richard Cartwright, le ministre du Commerce et de l'Industrie, dans un discours qu'il prononçait à Toronto. Sir Richard a répondu comme suit à quelqu'un qui lui demandait son opinion sur le Sénat : " Nous abandonnons le Sénat à la Providence, qui se chargera de nous délivrer de ce cauchemar." Mon honorable ami qui siège à côté de moi (l'honorable M. Ferguson) me fait observer qu'il préfère la Providence à la corde du bourreau. Quoiqu'il en soit, si nous en jugeons par la jeunesse qui brille encore sur la figure de quelques-uns de ceux qui ont été présentés, aujourd'hui, au Sénat, je suis sous l'impression qu'il coulera encore beaucoup d'eau dans la rivière Ottawa avant que la Providence songe à les enlever de cette Chambre. Priver le Sénat des renseignements dont il a besoin est une indignité. Le Sénat aurait dû être traité de la même manière que la Chambre des communes, et, si, au cours du débat sur l'adresse, il arrive que nous nous écartons et tombons dans certaines erreurs, la faute devra être attribuée au fait que l'on ne nous a pas fourni les renseignements dont nous avions besoin. Je laisse aux sénateurs le soin de juger eux-mêmes, si les observations que je fais présentement ne sont pas justifiées par les circonstances. L'honorable monsieur qui a proposé l'adoption de l'adresse a parlé

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.

en termes éloquentes de la loyauté du peuple canadien envers la Couronne, et aussi des progrès du pays. Il nous a parlé des grands avantages que les fermiers avaient tirés des renseignements qu'ils avaient reçus du ministre de l'Agriculture, renseignements qui ont ouvert à leurs produits les marchés européens. Je ne suis pas prêt à dire que le développement de notre commerce avec la mère patrie n'est pas le résultat de cette politique; mais ceux qui connaissent quelque chose d'un passé encore récent, ne peuvent que hausser les épaules en entendant certains honorables messieurs attribuer tout le mérite de ce résultat au ministre de l'Agriculture actuel. La vérité, c'est que ce ministre n'a absolument rien fait qui n'ait été commencé par l'ancien gouvernement. J'approuve la ligne de conduite tenue par le ministre de l'Agriculture actuel; mais la politique qui a fait établir des entrepôts froids ou des réfrigérateurs dans les steamers et ailleurs, la politique qui nous a ouvert les marchés de l'Europe, et qui a fourni au public canadien toutes les informations désirables sur les moyens d'atteindre ces marchés a été d'abord inaugurée et appliquée dans toute sa plénitude par l'ancien gouvernement, et ensuite continuée par le gouvernement actuel. Sur ce point, comme sur plusieurs autres concernant la politique commerciale du pays, je soutiens que le gouvernement actuel ne s'est pas en réalité et substantiellement écarté de la politique de l'ancien gouvernement ou du système de protection accordé à nos industries par le tarif de sir Leonard Tilley en 1879, tarif qui est resté depuis le même dans ses dispositions principales. Mon honorable ami qui a appuyé la motion maintenant devant nous, nous a parlé du tarif préférentiel appliqué aux produits anglais, et il nous a dit que le commerce s'était accru sous ce tarif. Le commerce canadien s'est accru, en effet, depuis que ce tarif est en vigueur; mais ce commerce, sous ce tarif, s'est beaucoup plus accru avec les États-Unis qu'avec l'Angleterre. Plus que cela: pour ce qui regarde la réduction du tarif, si vous vous donnez la peine de l'examiner tel qu'il est aujourd'hui; si vous le comparez avec celui qui existait avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, vous pouvez constater que, après avoir fait les réductions conformément au tarif préférentiel appliqué à tous les pays